

Mairie de NOHANT-EN-GRACAY
Monsieur Serge PERROCHON
Maire
1 place de la Mairie
18310 NOHANT-EN-GRACAY

N/Réf: 458/2023/CB/MD
Dossier suivi par : Marie DALIBON

Objet : Label Villes et Villages Fleuris
Palmarès Régional 2023

Olivet, le 13 octobre 2023

Monsieur le Maire,

Le jury régional a visité votre commune en Août 2023. Nous vous remercions pour l'excellent accueil que vous lui avez réservé.

La commune de NOHANT-EN-GRACAY est classée 2 Fleurs au Palmarès du Label des Villes et Villages Fleuris, et nous avons le plaisir de vous annoncer que la commune conserve ce label.

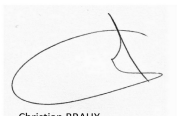
Nous vous informons également que la commune obtient le Prix pour la Promotion du Label Villes et Villages Fleuris.

Ce classement atteste de votre engagement pour la promotion et la valorisation de votre commune et c'est aussi une reconnaissance du savoir-faire de vos agents. Nous vous demandons d'être notre intermédiaire auprès de votre équipe municipale et des employés communaux pour leur transmettre nos félicitations et nos encouragements.

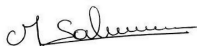
Le jury, lors de sa visite vous a indiqué quelques pistes d'amélioration et vous a donné des conseils pour évoluer. Nous vous invitons à les suivre car il s'agit d'une aide pour progresser. Vous trouverez ci-joint le rapport de la visite du jury.

En embellissant votre commune, vous contribuez à rendre notre région attractive et agréable et nous vous remercions pour votre participation.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Maire, nos meilleures salutations.



Christian BRAUX
Président de l'ARF Centre-Val de Loire



Martine SALMON
Présidente du Jury Régional

NOM DE LA COMMUNE : NOHANT EN GRACY

Date de la visite : 23/08/23

Visite 2022 reportée en 2023

Nombre d'habitants : 299

Catégorie : 1

Niveau de labellisation : Candidate 1 Fleur 2 Fleurs 3 Fleurs / lettre de réserves en

Membres du jury : Christiane Lavalette, Benoit Villain, Françoise Raynaud

Personnes rencontrées : Mr Perrochon Serge Maire, Mr Petit Jean-Marc 1^{er} adjoint, Mr Hamel Jean-Pierre conseiller municipal, Mr Audouar Laurent jardinier, Mr Caufrant Maurice bénévoles, Mr Druerne Thierry employé municipal.

1/ LA VISITE DU JURY DUREE DE LA VISITE :

Accueil, présence du binôme élu-technicien, pertinence du circuit, respect du temps imparti, qualité du dossier, etc.

Points positifs :

- Très bon accueil de la part de l'équipe municipale, service technique et bénévoles.
- Bonne organisation de la visite et bon échange avec le jury.

Conseils :

-

2/ LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL

Motivations pour l'obtention du label, connaissance des critères d'évaluation, stratégie d'aménagements paysagers, échanges avec les partenaires, etc.

Points positifs :

- Concours de maisons fleuries.
- Circuit touristique et pédagogique Zulma Carraud.
- Photo de la Mairie sous forme d'autocollants villes et villages fleuris, label 2 fleurs (exceptionnel).

Conseils :

-

3/ ANIMATION ET PROMOTION DE LA DEMARCHE

Concertation avec la population, informations envers les touristes, actions pédagogiques, etc.

Points positifs :

- Cheminement des lavoirs repris par une voie douce (ancienne ligne de chemin de fer).

Conseils :

- Attention au marronnier dépérissant à proximité de la Mairie.

4/ PATRIMOINE VEGETAL ET FLEURISSEMENT

Arbres, arbustes, pelouses, prairies, couvre-sols, plantes mellifères et nectarifères, fleurissement 'entretien, diversité, pertinence des plantations et créativité), etc.

Points positifs :

- Belle harmonie des massifs floraux malgré l'interdiction d'arroser.
- Bon choix de végétaux.

Conseils :

- Les tilleuls vers l'église ne nécessitent pas une taille rigide.

5/ GESTION ENVIRONNEMENTALE

Préservation de la biodiversité, des ressources naturelles (eau, sol, intrants, déchets verts, énergie), stratégie de sensibilisation et actions contre le réchauffement climatique, etc.

Points positifs :

- Projet d'installation d'une cuve de 6000 L et d'une bâche de 15 000 L.
- Démarche de développement durable avancée (végétalisation du cimetière, des trottoirs et paillage des massifs).
- Exposition de photos afin de sensibiliser à la biodiversité.
- Parc éolien.

Conseils :

-

6/ QUALITE DE L'ESPACE PUBLIC

Patrimoine bâti, façades, propreté, voiries, publicité, réseaux, mobilier urbain, accessibilité, etc.

Points positifs :

- Patrimoine bâti bien entretenu.
- Particularité du clocher de l'église St Martin, il est tors. La réfection du clocher est prévue.
- Propreté des voiries.

Conseils :

-

7/ ANALYSE PAR ESPACE

Entrées de commune, centre-bourg, quartiers d'habitation, parcs et jardins, jardins familiaux, abords d'établissements publics, cimetières, espaces sportifs, aires de jeux, espaces naturels, trame verte et bleue, zone d'activité, etc.,

Points positifs :

- Aires de jeux à proximité de la salle des fêtes.
- Espaces naturels très bien gérés.
- Très bonne gestion du cimetière.

Conseils :

-

Décision du jury :

- Maintien du niveau évalué
- Attribution du niveau supérieur
- Lettre de réserves
- Retrait du niveau évalué

Niveau de labellisation à l'issue de la visite :

- 0 Fleur
- 1 Fleur
- 2 Fleurs
- 3 Fleurs
- Proposition 4 Fleurs

CONCLUSION DU JURY :

TRES BON ACCUEIL DE LA PART DE M. LE MAIRE, DES ELUS, DES BENEVOLES ET DES AGENTS MUNICIPAUX. CHARMANT PETIT VILLAGE. LE CIMETIERE EST ENHERBE ET BIEN ENTRETENU. LE PROJET EST D'EXPOSER LES VIEILLES CROIX ISSUES DES VESTIGES SUITE A LA RESTRUCTURATION DU CIMETIERE. MISE EN VALEUR DES LAVOIRS AVEC UNE LIAISON DOUCE LONGEANT LE RUISSEAU "LE VERGER". PROJET D'ACHAT DE CUVE ET BACHE RECUPERATEUR D'EAU. M. LE MAIRE SEMBLE TRES IMPLIQUE DANS LES PROBLEMES DE RECUPERATION D'EAU.

FELICITATIONS DE LA PART DU JURY. MALGRE LES PROBLEMES DE SANTE DE CERTAINS MEMBRES DE L'EQUIPE, CELLE-CI SEMBLE IMPLIQUEE POUR MAINTENIR LE NIVEAU 2 FLEURS ET PLUS.

LE JURY VALIDE LE MAINTIEN DU NIVEAU 2 FLEURS ET ATTRIBUE LE PRIX DE MISE EN VALEUR DU LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS.